

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Revue-de-presse,29200>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Mai 2006 : Document "Confidentiel-défense" sur le réacteur nucléaire EPR > **Revue de presse**

9 juillet 2013

Revue de presse

Le Monde - 15.09.05 - Hervé Morin - "Ventre" de Une Quand le débat public rencontre le secret-défense

Quand le débat public rencontre le secret-défense

LE DÉBAT PUBLIC sur le nouveau réacteur nucléaire que le gouvernement souhaite voir construire à Flamanville, dans la Manche, commence par une censure. Dans un courrier en date du 13 septembre, Jean-Luc Mathieu, président de la commission chargée de mener ce débat, informe le réseau Sortir du nucléaire qu'il a « *décidé de supprimer six lignes* » de sa contribution au document d'information destiné à être distribué, en octobre, aux citoyens intéressés par la question. Sur quelque 9 000 « cahiers d'acteurs » déjà tirés, dans lesquels les partisans et les adversaires de l'European Pressurized Reactor (EPR) exposent leurs arguments, ces six lignes seront recouvertes d'un autocollant.

Selon M. Mathieu, le passage en question, évoquant un document classé confidentiel-défense, peut entraîner des poursuites pour « *compromission* ». Sortir du nucléaire avait annoncé, en novembre 2003, s'être procuré un texte adressé par EDF à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au sujet de l'aptitude du projet EPR à résister à la chute d'un avion de ligne. EDF remarquait que les hypothèses relatives à l'impact ne pouvaient prétendre « *envelopper toutes les éventualités* ».

M. Mathieu explique qu'une information judiciaire avait été lancée, fin 2003, pour trouver l'origine de la fuite et que sa décision ne vise qu'à protéger la commission contre d'éventuelles poursuites.

Le risque d'une action terroriste visant une centrale nucléaire a été évoqué souvent depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington. Stéphane Lhomme, porte-parole de Sortir du nucléaire, ne jette pas la pierre à la commission du débat public. « *Nous ne tenons pas à la mettre en difficulté, assure-t-il, mais cela prouve que, lorsqu'on veut organiser un débat sur une installation nucléaire, on retombe sur les réflexes d'opacité de cette industrie.* »

EDF invoque des impératifs de sécurité et ne souhaite faire aucun commentaire. L'ASN n'est pas plus loquace. En octobre 2001, André-Claude Lacoste, qui la dirige, avait reconnu que, lors de la conception des installations nucléaires existantes, seule la chute accidentelle d'un avion léger avait été envisagée et qu'un attentat par chute volontaire d'un avion gros-porteur était un « *élément nouveau* ».

Areva, coconcepteur de l'EPR, indique que les plans de ce réacteur ont prévu la chute éventuelle d'un avion de chasse. En effet, l'Allemagne, qui devait initialement l'accueillir, avait été le théâtre d'accidents à répétition de chasseurs américains. Première cliente de l'EPR, la Finlande a demandé son renforcement contre la chute d'avions de ligne.

Hervé Morin

Texte de l'article :

LE DÉBAT PUBLIC sur le nouveau réacteur nucléaire que le gouvernement souhaite voir construire à Flamanville, dans la Manche, commence par une censure. Dans un courrier en date du 13 septembre, Jean-Luc Mathieu, président de la commission chargée de mener ce débat, informe le réseau Sortir du nucléaire qu'il a « *décidé de supprimer six lignes* » de sa contribution au document d'information

destiné à être distribué, en octobre, aux citoyens intéressés par la question. Sur quelque 9 000 « cahiers d'acteurs » déjà tirés, dans lesquels les partisans et les adversaires de l'European Pressurized Reactor (EPR) exposent leurs arguments, ces six lignes seront recouvertes d'un autocollant. Selon M. Mathieu, le passage en question, évoquant un document classé confidentiel-défense, peut entraîner des poursuites pour « compromission ».

Sortir du nucléaire avait annoncé, en novembre 2003, s'être procuré un texte adressé par EDF à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au sujet de l'aptitude du projet EPR à résister à la chute d'un avion de ligne. EDF remarquait que les hypothèses relatives à l'impact ne pouvaient prétendre « envelopper toutes les éventualités ». M. Mathieu explique qu'une information judiciaire avait été lancée, fin 2003, pour trouver l'origine de la fuite et que sa décision ne vise qu'à protéger la commission contre d'éventuelles poursuites. Le risque d'une action terroriste visant une centrale nucléaire a été évoqué souvent depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington.

Stéphane Lhomme, porte-parole de Sortir du nucléaire, ne jette pas la pierre à la commission du débat public. « Nous ne tenons pas à la mettre en difficulté, assure-t-il, mais cela prouve que, lorsqu'on veut organiser un débat sur une installation nucléaire, on retombe sur les réflexes d'opacité de cette industrie. » EDF invoque des impératifs de sécurité et ne souhaite faire aucun commentaire. L'ASN n'est pas plus loquace. En octobre 2001, André-Claude Lacoste, qui la dirige, avait reconnu que, lors de la conception des installations nucléaires existantes, seule la chute accidentelle d'un avion léger avait été envisagée et qu'un attentat par chute volontaire d'un avion gros-porteur était un « élément nouveau ».

Areva, coconcepteur de l'EPR, indique que les plans de ce réacteur ont prévu la chute éventuelle d'un avion de chasse. En effet, l'Allemagne, qui devait initialement l'accueillir, avait été le théâtre d'accidents à répétition de chasseurs américains. Première cliente de l'EPR, la Finlande a demandé son renforcement contre la chute d'avions de ligne.

Liberation - Vendredi 16 septembre 2005 - Par Laure Noulhat L'autre débat qui tombe à plat

L'autre débat public du nucléaire, qui concerne le réacteur EPR qu'EDF veut installer dans la Manche à Flamanville, prend une drôle de tournure. Greenpeace a décidé de suspendre sa participation pour cause de censure. En effet, dans le cahier d'acteurs qui sera distribué à 9 000 exemplaires en octobre et dans lequel « pro » et « anti » expriment leur point de vue, six lignes seront masquées. Ecrites par le réseau Sortir du nucléaire, elles évoquent un document classé confidentiel-défense sur la sûreté de l'EPR en cas d'attaque terroriste par un avion de ligne. Pour la commission chargée de mener le débat, ce coup de gomme permet d'éviter les poursuites. Comme Sortir du nucléaire avait déjà refusé de se joindre au débat, il ne restera plus beaucoup d'antinucléaires dans les rangs.

Nucléaire : un document "confidentiel défense" montre les faiblesses de l'EPR

AFP - 24/11/2003 - Un document classé "confidentiel défense" et émanant d'EDF "démontre les faiblesses du réacteur nucléaire EPR face au risque de chutes d'avions de ligne", affirme le réseau Sortir du nucléaire lundi dans un communiqué. Selon le réseau, qui revendique l'adhésion de quelque 650 associations écologistes et anti-nucléaires, "le gouvernement et EDF, pour imposer la construction du réacteur nucléaire EPR, veulent cacher aux citoyens les informations qui leur permettraient de se faire un avis sur ce réacteur". Le réacteur européen à eau sous pression (EPR) est destiné à prendre le relais des 58 réacteurs qui équipent actuellement les dix-neuf centrales nucléaires françaises. Le gouvernement doit décider prochainement la construction d'un

"démonstrateur" de ce réacteur de troisième génération qui pourrait être connecté au réseau vers 2010-2012. "Contrairement à ce qui est avancé officiellement, le réacteur EPR n'offre pas plus de garantie de sûreté que les réacteurs actuels par rapport au risque terroriste", a indiqué à l'AFP le porte-parole du réseau Stéphane Lhomme. Le réseau écologiste, en publiant ce document, souligne d'autre part que le classement "secret défense" de ce type d'information "ne réduit en rien la vulnérabilité du nucléaire face à d'éventuels attentats (...), tout en interdisant aux militants associatifs d'informer leurs concitoyens sur les dangers du nucléaire". Un porte-parole d'EDF, Olivier Lorient, a indiqué de son côté que la société ne ferait "aucun commentaire en raison du caractère "confidentiel défense" de ce document".

Document "confidentiel défense" sur EPR : Patrick Ollier (UMP) demande une enquête

25/11/2003 - AFP - Patrick Ollier, président (UMP) de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée, a demandé mardi l'ouverture d'une "enquête administrative", à la suite de la diffusion par le réseau "Sortir du nucléaire" d'un document classé "confidentiel défense" sur le futur réacteur nucléaire EPR. Ce document, publié lundi par ce réseau, qui regroupe plusieurs centaines d'associations écologistes et anti-nucléaires, démontrerait "les faiblesses" du futur réacteur face au risque de chutes d'avions de ligne. Alors que la commission des Affaires économiques auditionnait mardi François Roussely, président d'EDF, M. Ollier "a tenu à condamner énergiquement" la diffusion de cette lettre confidentielle, a annoncé un communiqué de la commission.

Libération - mardi 25 novembre 2003 Par Alexandra SCHWARTZBROD Nucléaire. Violente critique sur la sécurité du futur réacteur EPR. Les écologistes attaquent EDF avec ses propres documents

A quelques semaines de la manifestation nationale du 17 janvier contre la construction du futur réacteur nucléaire EPR, les écologistes commencent à mobiliser leurs troupes. Le réseau « Sortir du nucléaire » et l'association Greenpeace ont ainsi effectué hier un premier tir de barrage contre ce projet soutenu par le gouvernement Raffarin. Le premier en publiant un document qui pourrait s'avérer ravageur pour EDF (le client final) et le tandem franco-allemand Areva-Siemens (les constructeurs). La seconde en menaçant EDF d'un boycott. Kamikazes. Le document publié par « Sortir du nucléaire » est un texte classé confidentiel défense provenant d'EDF. Il explique comment le risque de chutes d'avions de ligne sur une centrale nucléaire a été (mal ?) pris en compte par l'électricien. Selon les militants de « Sortir du nucléaire » qui revendique l'adhésion de 650 associations écologistes, ce document prouve que « l'EPR présente les mêmes défauts et faiblesses que les réacteurs actuels » et « montre la vulnérabilité de l'EPR face à un attentat du style 11 septembre ».

De fait, les termes de la lettre rédigée en février sur le sujet par Bruno Lescoeur, un des dirigeants d'EDF, à l'attention du directeur général de la sûreté nucléaire, ainsi que les annexes jointes, indiquent que le projet EPR n'a pas été revu et corrigé à la suite des attaques kamikazes contre les tours du World Trade Center (lire ci-dessous). Une révélation qui a plongé EDF dans un réel embarras. L'électricien a fait savoir en fin de journée qu'il ne ferait « aucun commentaire en raison du caractère confidentiel défense de ce document ».

« Nauséabond ». Interrogé, un industriel du nucléaire nous a donné sa lecture du texte : « Il montre que la chute d'un avion commercial sur l'EPR n'avait pas été prise en compte avant le 11 septembre. Mais ce nouveau réacteur étant cofabriqué par l'Allemagne où les chutes d'avions militaires étaient plus fréquentes, ce risque a été intégré et les constructeurs ont estimé que cela donnait à l'EPR la capacité de résister à une attaque de type 11 septembre. » Les experts du nucléaire s'accordent en tout cas pour trouver « la méthode » des écologistes « très grave ». « C'est nauséabond de jouer sur

les peurs actuelles », estime-t-on chez Areva. Le réseau « Sortir du nucléaire » va-t-il être attaqué pour violation du secret défense ? Depuis août dernier, un arrêté impose de classer confidentiel défense tout ce qui concerne les matières nucléaires dangereuses, un arrêté combattu par les écologistes qui n'ont pas hésité à saisir le Conseil d'Etat.

Pendant que le document d'EDF faisait le tour des rédactions, Greenpeace enfonçait le clou en annonçant qu'au cas où l'EPR serait lancé, « elle considérerait EDF comme responsable et lancerait immédiatement une campagne "EDF, demain j'arrête" » visant à pousser les clients de l'électricien à choisir un autre opérateur (ce qui ne sera possible qu'en 2007 pour les particuliers).

Une lettre d'EDF confidentiel défense

« Le projet a été conçu d'entrée de jeu pour faire face à la chute d'un avion militaire qui représente déjà un cas de charge sévère (...). La partie "bunkérisée" (...) présente d'ores et déjà une résistance élevée, notamment vis-à-vis des risques de perforation : les caractéristiques d'un avion militaire en font, en effet, un missile considéré comme "perforant". Ces dispositions générales confèrent à l'EPR une grande robustesse vis-à-vis de l'impact potentiel d'un avion de type commercial, et sont donc maintenues sans changement. (...) Il convient de noter qu'EDF n'envisage pas d'assurer une capacité de résistance vis-à-vis de tout acte de guerre ou tout acte terroriste envisageable. »

Le Figaro - [25 novembre 2003] - Yves Miserey NUCLÉAIRE - Un document « secret défense » dévoilé Le futur réacteur EPR vulnérable aux chutes d'avions

Le bras de fer qui oppose le réseau d'associations « Sortir du nucléaire » aux pouvoirs publics a franchi hier une nouvelle étape. L'association a rendu publics des documents classés « secret défense » sur les capacités de l'EPR, le futur réacteur nucléaire de troisième génération, à résister aux chutes d'avions de ligne. Une possibilité étudiée depuis le 11 septembre.

Le réseau associatif a intercepté une lettre « confidentiel défense » de Bruno Lescoeur, directeur de la branche énergie EDF, destinée à la DGSNR (1), l'administration responsable de la sûreté nucléaire en France. Son directeur général, André-Claude Lacoste, avait demandé à EDF des précisions sur les capacités de résistance de l'EPR à un acte de terrorisme, dans la ligne de celui du World Trade Center.

A EDF, où l'on reconnaît l'authenticité de cette lettre, on se refuse à tout commentaire, ce document ayant un caractère « secret défense ». André-Claude Lacoste, directeur général de la DGSNR, fait observer que l'attentat du 11 septembre a modifié les exigences en matière de sûreté pour les centrales nucléaires et que ces préoccupations sont tout à fait normales. Il relève aussi que ce document n'était pas encore finalisé. Les antinucléaires estiment pour leur part qu'il « démontre les faiblesses du réacteur nucléaire EPR face aux chutes d'avions de ligne ». C'est la première fois que des documents confidentiels concernant la sécurité des centrales nucléaires sont divulgués par une association en France. Cette polémique intervient dans un contexte bien particulier. En effet, aujourd'hui, l'avenir du nucléaire en France est lié à celui de l'EPR, le réacteur à eau pressurisée européen présenté comme plus sûr, plus propre et moins cher que ses prédécesseurs. Des échéances importantes se profilent à l'horizon : le projet de loi d'orientation sur les énergies devrait bientôt être présenté en Conseil des ministres et soumis au vote du Parlement au début de l'année prochaine.

Les antinucléaires accusent le gouvernement d'avoir déjà arrêté sa décision de commander la construction d'un prototype EPR qui pourrait être connecté au réseau électrique au cours de la prochaine décennie. Une autre pomme de discorde est apparue au cours de l'été : le 24 juillet dernier, un arrêté a classé « secret défense » la protection et le contrôle des matières nucléaires.

(1) Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.